



Problème avec une mairie...

Par **charlotte**, le **28/10/2011** à **14:23**

Bonjour, je suis embauché dans une mairie depuis 5 ans et titulaire depuis 1 an. Je travail dans une école maternelle en tant qu'ATSEM depuis mon embauche. Au mois de septembre il y a eu une fermeture de classe, on m'a mis 50% du temps à l'école et 50% du temps à faire le ménage chez les personnes âgées. Je pensais que pour une fermeture de classe ça devrai être la dernière arrivée dans l'école qui devait partir dans un autre service, mais le maire m'a dit que nous étions des pions !!! Je suis surtout affolé de savoir que c'est une personne non titulaire et arrivée depuis 6 mois dans la mairie qui a pris ma place, j'essaie de trouvé des textes de lois... pouvez vous me dire si ils sont vraiment dans leurs droits et quels recours je peux avoir!! Je vous remercie par avance de votre réponse et souhaite à tout prix retrouver le travail que j'effectuais et que j'aimais ! Bonne journée à vous .
charlotte

Par **pat76**, le **28/10/2011** à **18:22**

Bonjour
Sur votre contrat de travail, il est bien précisé que vous avez été embauché en tant que ATSEM?
Donc, votre employeur doit respecté votre contrat et vous maintenir dans l'emploi pour lequel vous avez été embauché.
Vous lui envoyé une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle, vous le mettez en demeure de vous réintégrer dans l'emploi stipulé dans votre contrat de travail.
Vous précisez qu'un refus vous obligerait à saisir le Tribunal administratif pour faire trancher le litige.
Vous garderez une copie de votre lettre.